



Habitants
9 890 640



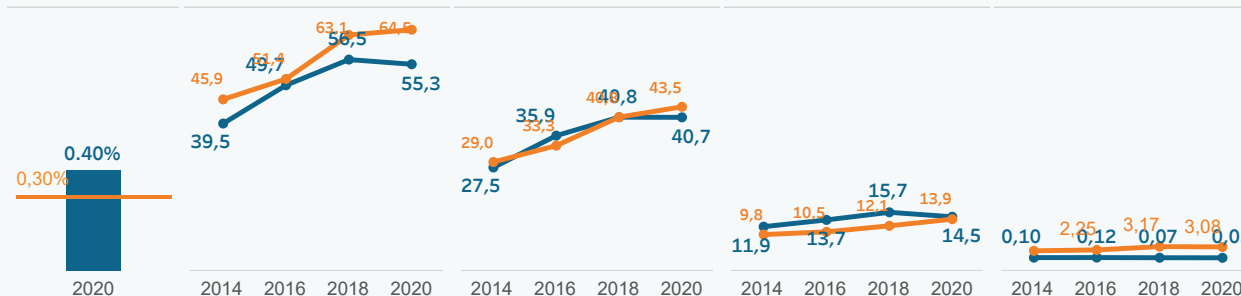
PIB
13 940 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
12 901 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.40% de PIB	55.3 par hab.	40.7 par hab.	0.05 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Hongrie a consacré 546 816 799 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 55,3 € par habitant (moins que la médiane CdE) et 0,40 % du PIB (nettement plus que la médiane CdE). La répartition de ce budget est la suivante : 71,5 % pour les tribunaux, 28,4 % pour le ministère public et 0,1 % pour l'aide judiciaire. En 2020, le budget du système judiciaire a légèrement diminué par rapport au cycle précédent, mais le budget exécuté alloué aux investissements dans les nouveaux bâtiments des tribunaux et les TIC a augmenté de manière significative.

Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC de la Hongrie, 9,7, est l'un des plus élevés d'Europe et a augmenté de façon significative de 0,8 point par rapport au cycle précédent. La Hongrie investit 4,4% du budget des tribunaux dans les TIC, ce qui est supérieur à la médiane du CdE de 2,2%. Des améliorations sont constatées dans toutes les catégories et surtout dans la communication électronique et l'aide à la décision. En 2020, la numérisation des tribunaux est devenue une priorité dans l'administration centrale.

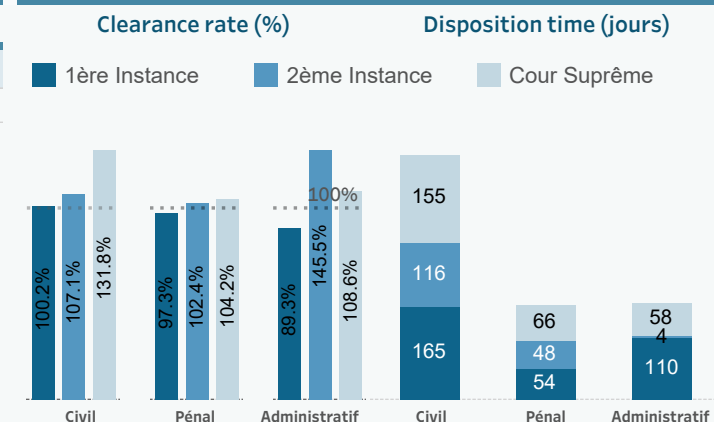
Professionnels de la justice et parité

Contrairement à la tendance européenne, le nombre de juges pour 100 000 habitants (28,2) a légèrement diminué depuis 2010. Le nombre de procureurs (18,97) et d'avocats (131,08) n'a que très légèrement augmenté. La proportion de femmes est stable tant pour les juges que pour les procureurs. Alors que les femmes sont majoritaires pour les juges et les procureurs avec 69% et 60%, les femmes présidents de tribunaux et chefs de ministères publics sont un peu moins nombreuses avec 53% et 42%.

Salaires des juges et procureurs

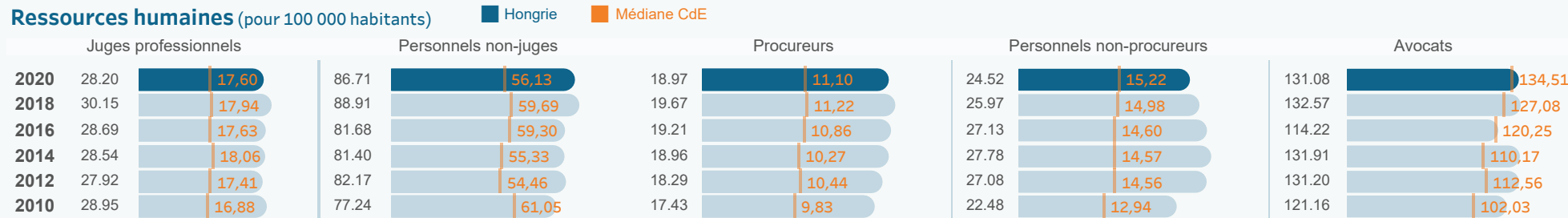
Depuis 2019, les salaires des juges ont augmenté de 32% et ceux des procureurs de 21%. Le ratio avec le salaire moyen brut national, qui était inférieur à la médiane CdE lors des cycles précédents, s'en rapproche désormais.

Efficacité

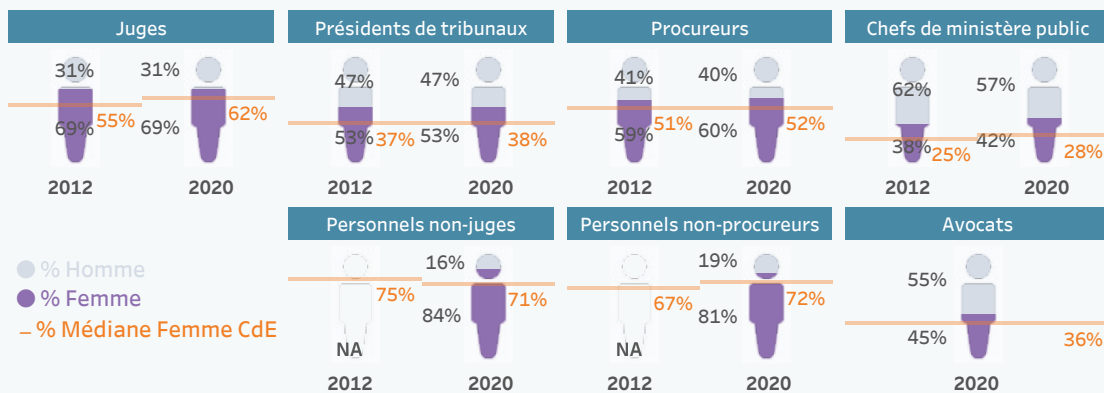


Efficacité : En 2020, la 2ème instance apparaît comme l'instance la plus efficace, tandis que la justice pénale est le domaine du droit le plus efficace. L'efficacité globale des tribunaux est restée stable ou s'est améliorée par rapport au cycle précédent, même avec les circonstances de la COVID-19. Le 31 mars 2020, les vingt tribunaux administratifs et du travail ont été supprimés. À partir de cette date, les tribunaux régionaux traitent les affaires du droit du travail en 1ère instance tandis que les affaires administratives relèvent de la compétence de huit tribunaux régionaux. Cette réorganisation a eu un effet sur le flux d'affaires, notamment sur l'augmentation du nombre d'affaires nouvelles et terminées en 1ère instance. Même si le CR est inférieur à 100 %, le DT est resté stable. Au contraire, l'efficacité en 2ème instance s'est considérablement améliorée.

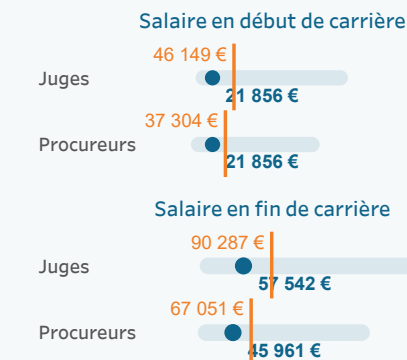
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



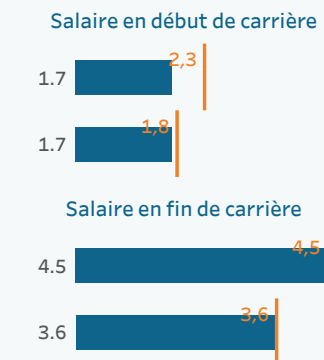
Parité



Salaires bruts absolus

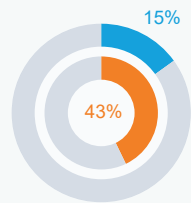


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

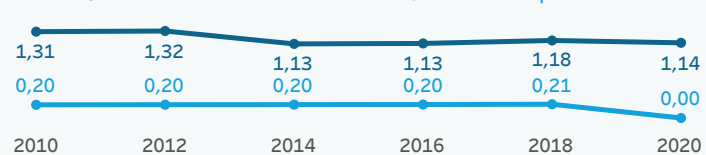


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

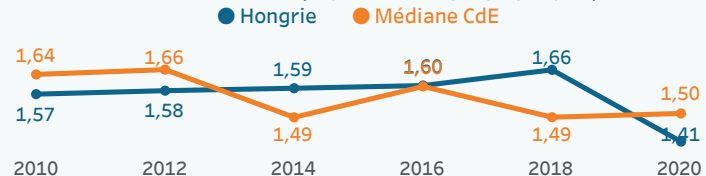
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Valeur
Indice	Total	9.68
Taux de déploiement	Civil	9.75
	Pénal	9.76
	Administratif	9.51
Communication avec les tribunaux	Civil	10.15
	Pénal	10.15
	Administratif	9.69
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	9.03
	Pénal	9.03
	Administratif	9.03
Aide à la décision	Civil	10
	Pénal	10
	Administratif	10

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

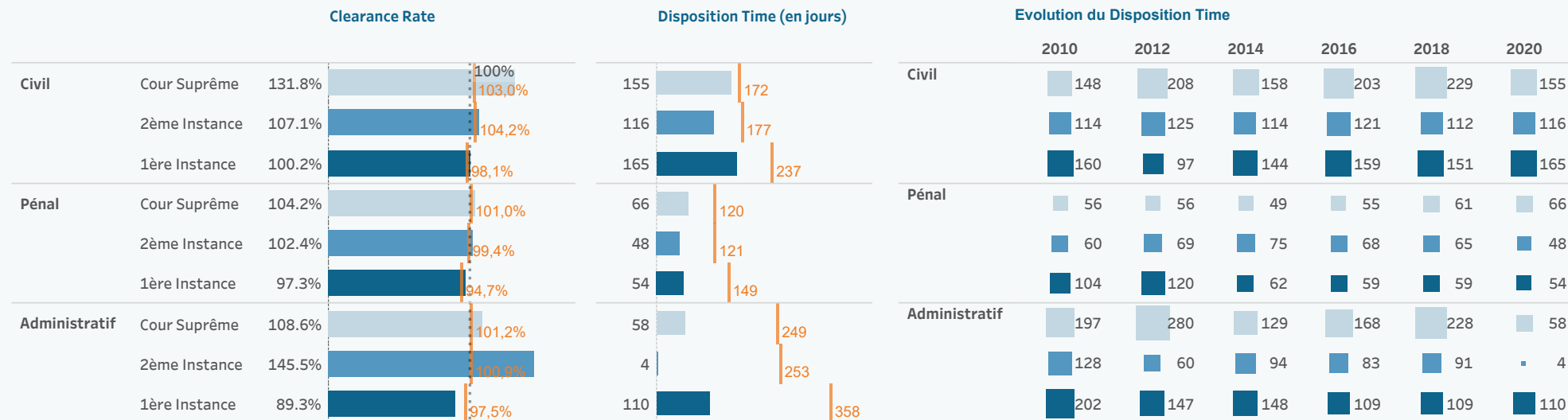
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

■ Cour Suprême

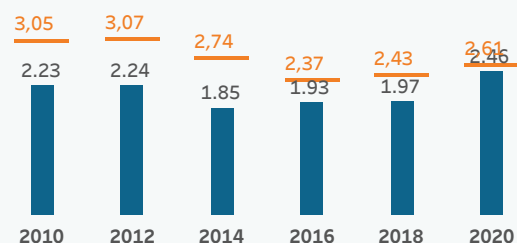
■ 2ème Instance

■ 1ère Instance

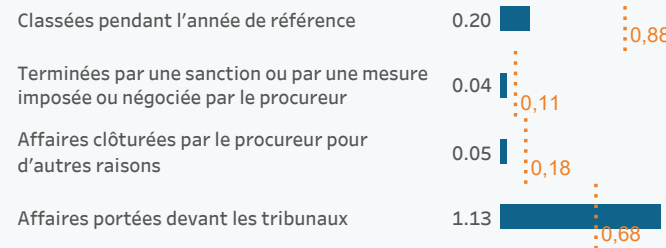


Ministère public

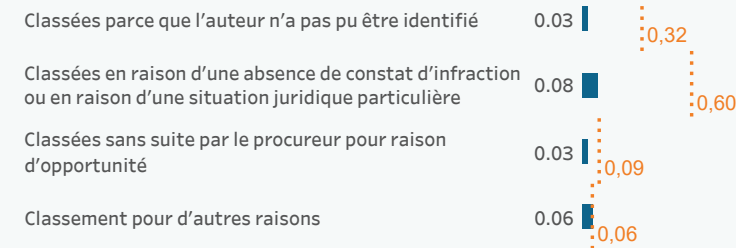
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://njt.hu>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

https://kuria-birosag.hu/hu/node?theme=kuria_smg
<https://birosag.hu/birosagi-hatarozatok-gyujtemenye>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://birosag.hu>